

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-18/B-00474
Propriétaire(s) : Shirley Rayes
Emplacement : 400, avenue Daly
Quartier : 12 - Rideau-Vanier
Description officielle : lot 45 (sud de l'avenue Daly), plan enregistré 6
Zonage : R4T[480]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite établir une servitude/emprise sur une partie de son bien-fonds pour établir un accès partagé dans son entrée de cour au bénéfice du 404, avenue Daly. La propriétaire du 404, avenue Daly a présenté une demande similaire visant à établir une servitude/emprise sur une partie de son bien-fonds au bénéfice du 400, avenue Daly. Sa demande sera étudiée en même temps que la présente.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une concession de servitude/emprise.

Le terrain faisant l'objet de la servitude est représenté par la partie 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 1,5 mètre sur l'avenue Daly, une profondeur de 24,79 mètres et une superficie de 37,18 mètres carrés. Ce terrain vacant fournira l'accès à l'aire d'agrément située au 404, avenue Daly.

Les terrains non grevés auront une façade de 18,61 mètres sur l'avenue Daly, une profondeur de 30,2 mètres et une superficie de 570,4 mètres carrés. Un petit immeuble résidentiel dont l'adresse est le 400, avenue Daly occupe actuellement cette parcelle.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.